

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BANDAGE DE REPARATION

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE:

1.1 Identificateur du produit

Nom commercial	Bandage de réparation pour système d'échappement
Notes d'enregistrement REACH	Mélange, pas de renseignement sur l'inscription figurant dans le présent document

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Produit de soins pour automobiles. Mastic.
--------------------------	--

1.3 Renseignements concernant le fournisseur

FOURNISSEUR:

SINTO ,
Parc d' Activité de Napollon , Avenue des Templiers ,13676 AUBAGNE CEDEX
Tél. : 04.42 18 59 59 Appel d' urgence 04.42.18.59.59
Télécopie : 04.42 18 59 60 ORFILA 01.45.42.59.59
Société / organisme : INRS / ORFILA <http://centres-antipoison.net>
E mail : fdds@brunel.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

FR - INRS Tél: +33 (0)1.45.42.59.59
Numéro de téléphone des services nationaux d'urgence
<http://echa.europa.eu/en/web/guest/support/helpdesks/national-helpdesks/list-of-national-helpdesks>

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS:

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE 1272/2008)

Risques Physiques et Chimiques	Non classé
Pour l'homme	Skin Irrit. 2 - H315; Eye Irrit. 2 - H319
Pour l'environnement	Non classé.

Classification (1999/45/CEE) Xi;R36/38.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

2.2 Eléments d'étiquetage

Etiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008



Mention D'Avertissement
Mentions De Danger

Attention

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils De Prudence

P102	Conserver hors de la portée des enfants.
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P305+351+338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P313	Consulter un médecin.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Conseils De Prudence Supplémentaires

P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P264	Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
P321	Traitement spécifique (cf. avis médical sur cette étiquette).
P302+352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P332+313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337	Si l'irritation oculaire persiste:
P362	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

2.3 Autres dangers

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Silicate de sodium	10-30%
--------------------	--------

N° CAS : 1344-09-8 N° CE : 215-687-4

Classification (CE/1272/2008)
Skin Irrit.2 - H315
Eye Irrit.2 - H319
STOT Single 3 - H355

Classification (67/548/CEE)
Xi ; R36/37/38

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la section 16.

Notes d'enregistrement REACH Mélange, pas de renseignement sur l'inscription figurant dans le présent document .

SECTION 4. PREMIERS SECOURS:

4.1 Description des premiers secours :

Pas de recommandation notée. Les premiers soins peuvent être nécessaires en cas d'exposition accidentelle, inhalation ou ingestion du produit. En cas de doute: CONSULTER RAPIDEMENT UN MEDECIN !

NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin. Rincer soigneusement la bouche. Consulter immédiatement un médecin!

Contact avec la peau

Rincer rapidement la peau avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec les yeux

Prendre soin d'ôter les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau. Continuer à rincer pendant au moins 15 min et consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE:

5.1 Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction

En cas d'incendie, utiliser la mousse, le dioxyde de carbone, la poudre ou l'eau pulvérisée. Agents chimiques secs, sable, dolomite, etc...

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

5.3 Conseils aux pompiers

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE:

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Porter un équipement de protection approprié. Absorber avec de la vermiculite, du sable ou de la terre, puis placer un récipient. Ne pas contaminer les sources d'eau et les égouts. Nettoyer la zone du déversement avec beaucoup d'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter le contact avec la peau et les yeux

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Entreposer dans le récipient original.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE:

8.1 Paramètres de contrôle

Description des ingrédients
WEL = Workplace Exposure Limits

8.2 Contrôles de l'exposition

Equipement de protection :



Mesures d'ingénierie

Pas d'instruction spécifique notée, mais une ventilation forcée peut être requise si la contamination de l'air excède le niveau acceptable.

Pas de recommandation spécifique notée, mais une protection respiratoire peut néanmoins être requise dans des circonstances exceptionnelles lors d'une importante contamination de l'air.

Porter des gants de protection adaptés si contact prolongé ou répété avec la peau. EN374 les gants en caoutchouc sont recommandés

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées

Autres mesures de protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec la peau

Mesures d'hygiène

Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et d'utiliser les toilettes. Utiliser une crème pour les mains pour éviter le dégraissage et la gerçure de la peau.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES:

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Pâte fibreux
Couleur :	Blanc/blanc cassé
Odeur :	Pas d'odeur caractéristique.

9.2 Autres informations

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ:

10.1 Réactivité

10.2 Stabilité chimique

Stable aux températures normales

10.3 Possibilités de réactions dangereuses

10.4 Conditions à éviter

Eviter le contact avec les acides

10.5 Matières incompatibles

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition spécifique en produits dangereux notée.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES:

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Inhalation :

Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire

Ingestion :

Peut provoquer des brûlures aux muqueuses, à la gorge à l'œsophage et à l'estomac. Peut causer des douleurs à l'estomac ou des vomissements.

Contact avec la peau :

Irritant pour la peau. Le contact prolongé et fréquent peut entraîner des rougeurs et de l'irritation.

Contact avec les yeux :

Irritant pour les yeux. Les particules dans les yeux peuvent causer une irritation et une douleur cuisante. L'exposition répétée peut causer une irritation chronique des yeux.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES:

Exotoxicité

Non reconnu comme dangereux pour l'environnement. Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

12.1 Toxicité

12.2 Persistance et dégradabilité

12.3 Potentiel de bioaccumulation

12.4 Mobilité dans le sol

12.5 Résultats des évaluations PBT & vPvB

12.6 Autres effets néfastes

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION:

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les rejets et déchets conformément aux règlements municipaux

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT:

Généralités : le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le Transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID)

14.1 Numéro ONU

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Etiquettes de transport Aucun panneau d'avertissement de transport requis

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement /Polluant Marin
Non

14.6 Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES:

15.1 Réglementations /législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Législation UE

Directive sur les substances dangereuses 67/548/CEE. Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE. Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS:

Date de révision 23.07.2013

PHRASES - R (TEXTE INTÉGRAL)

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau

Mentions de danger complètes

H315 Provoque une irritation cutanée
H319 Provoque une sévère irritation des yeux
H335 Peut irriter les voies respiratoires

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Les phrases de risques de cette section se réfèrent aux ingrédients listées en Section 2 et NON à la préparation. , Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.